

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 06-349-1925 Loi portant fixation du budget général de l'exercice 1925.

n° 06-349-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 juillet 1925

Numéro JO  
n° 349 du 31/12/1925

Date du numéro  
31 décembre 1925

### VISAS

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1– Les ressources fiscales créées par l'article 11 de la loi du 25 juin 1920 seront recouvrées dans les colonies au profit des budgets locaux et affectées exclusivement aux habitations à bon marché, Un arrêté du gouverneur pris après délibération du Conseil général ou avis du Conseil du gouvernement, déterminera dans chaque colonie les conditions d'application du présent article et de la loi du 5 décembre 1922 portant codification des lois sur les habitations à bon marché et la propriété.

**Gaston DOUMERGUE.** Par le Président de la République : **Le Ministre des finances, J. CAILLAUX.**